



En exercice : 58
Présents : 46
Votants : 49

Séance du 10 octobre 2022

Le dix octobre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 4 octobre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT

RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
DALIFARD Alexia, CHAUVIN Maxime, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, DOREAU Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
/
MAHIER Aurélie, de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
/
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
/
ROSSIGNOL Didier, suppléant
JUGÉ Joseph, DERVAL Sandrine, titulaires
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
de FARCY de PONTFARCY Christine, LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
BARBE Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
/
/
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), BASLÉ Jérôme (Fontaine Couverte), CHADELAUD Gaëtan (La Roë), LIVENAIS Robert (Renazé), PELLUAU Philippe (Renazé), BEUCHER Clément (St poix), GUINEHEUX Dominique (Saint-Quentin-les-Anges), JULIOT Thierry (La Rouaudière),

Étaient absents : RAGARU Edit (Craon), HAMARD Benoît (Craon), GARBE Pascale (MERAL),

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BREHIN, Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON, Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT

Secrétaire de Séance : Élu M. DE GUEBRIANT Bertrand, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-10/132 – ASSAINISSEMENT

ETUDE POUR LA MISE À JOUR DU « SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT » (SDA) DE LA COMMUNE DE MÉRAL : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 10 octobre 2022

OBJET 2022-10/132 – ASSAINISSEMENT

Étude pour la mise à jour du « schéma directeur d'assainissement » (SDA) de la commune de Méral : Lancement de la consultation

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Eau et Assainissement, rappelle que :

- L'AELB ne subventionne pas de travaux d'assainissement si le schéma directeur du système d'assainissement concerné date de plus de 10 ans.
- La réalisation d'un SDA peut prendre jusqu'à 2 ans (en fonction des mesures de débits dans les réseaux en nappe haute et en nappe basse).

Le service « Programmation Travaux et Études Structurantes » a fait le diagnostic des SDA des communes de la CCPC. Cette synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Systèmes d'assainissement	Année dernier SDA	Age SDA	es Mise en Se	Age Step	Capacité EH	Charge hydraulique (%)**	Charge H max mensuelle	Charge organique (%)
Astillé	2008	12	2013	7	600	83	157	59
Athée	2007	13	1990	30	180			71*
Ballots	2016	4	1996	24	1500	95	104	51
Bouchamps les Craon	2007	13	1981	39	350	41		31
Brains sur les Marches	Néant		1993	27	109			48*
Chérancé	Néant		1998	22	150			37*
Congrier	2005	15	1993	27	817	85	102	36
Cosmes	Néant		2004	16	200			54*
Cossé le Vivien	2004	16	1992	28	4250	54	121	60
Courbeville	2008	12	2012	8	450	75	155	43
Craon	2014	6	1991	29	28333	41	90	73
Cuillé	2003	17	2009	11	750	55	122	33
Denazé	Néant		2006	14	70			47*
Fontaine Couverte	Néant		2004	16	200			47*
Gastines	Néant		2008	12	175			37*
La Chapelle Craonnaise	Néant		2004	16	200			59*
La Roe	2006	14	1983	37	225	58		29
La Rouaudière	2006	14	1985	35	135			54*
La Selle Craonnaise	2007	13	1983	37	630	38		37
Laubrières	Néant		2009	11	300	48	96	31
Livré la Touche	2007	13	1983	37	417	42		40
Mée	Néant		1984	36	83			54*
Méral	1998	22	1996	24	1000	66	202	46
Nailles	2010	10	1987	32	270	43		38
Pommerieux	2010	10	1993	27	317	83		46
Quelaines saint Gault	2003	17	1992	28	1567	50	103	52
Renazé	2002	18	2006	14	3000	57	133	48
Renazé Repénelais	2002	18	1985	35	60			62*
Saint Aignan sur Roë	2014	6	1978	42	1000	173	231	32
Saint Erblon	Néant		2009	11	125			47*
Saint Martin du Limet	2006	14	1984	35	360	41		60
Saint Michel de la Roë	Néant		2004	16	150			28*
Saint Poix	2011	9	1984	36	360	306		53
Saint Quentin les Anges	Néant		1995	25	250	122		66
Saint Sartunin du Limet	2005	15	1982	38	270	61		53
Senonnes	2007	13	2014	6	250	58	130	64
Simplié	Néant		2004	16	280	61		49

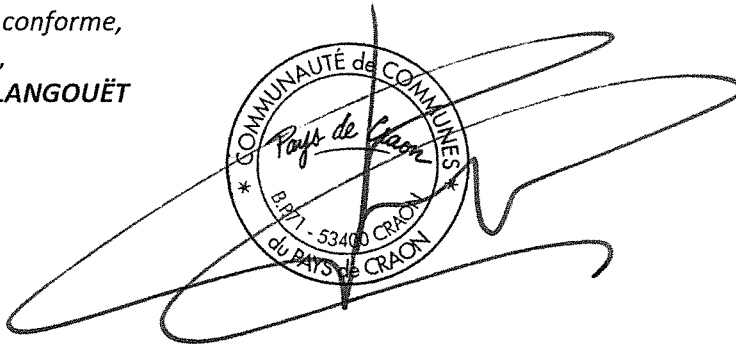
Au vu du tableau ci-dessus, des délais de réalisation d'un SDA ainsi que de la charge de travail qu'implique leur suivi, il a été décidé de prioriser leur renouvellement avec un nombre maximum de 2 nouveaux SDA lancés annuellement. C'est pourquoi, en fonction des données compilées par le service «Programmation Travaux et Études Structurantes », il a été décidé de retenir la commune de Méral comme second SDA à initier pour l'année 2022.

*Considérant la proposition du Conseil d'exploitation en date du 20 septembre 2022,
Après avis favorable du Bureau du 03 octobre 2022,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
À l'unanimité,**

- ⇒ **AUTORISE** le lancement d'une consultation en procédure adaptée, pour la réalisation d'un nouveau schéma directeur d'assainissement pour le système d'assainissement de la commune de Méral (pour un montant estimé de 50 000 € HT),
- ⇒ **AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès des organismes financeurs,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- ⇒ **AUTORISE** le Président à procéder, pour la réalisation de ces deux opérations, à une réaffectation de crédits complémentaires de 50 000 € HT. Pour cela, un report de la rénovation des armoires électriques de la STEP de Cossé-Le-Vivien a été décidé (enveloppe de 50 000 € HT). Le complément sera financé par les crédits non dépensés sur les engagements des opérations de rénovation de réseaux du programme 2022.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 19 octobre 2022
Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20221010-DELIB202210132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

